

Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES
- · No CAS:

1310-58-3

· Numéro CE:

215-181-3

· Numéro index:

019-002-00-8

- · Numéro d'enregistrement 01-2119487136-33
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Emploi de la substance / de la préparation:

Substance chimique de laboratoire

Réactif

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

Deveze BIOtech OEnoLOgie

4 Rue E. Galois

34500 Béziers - France

Tél 04.67.76.06.68

Fax 04.67.62.64.05

E-mail: biotechoenologie@biotechoenologie.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles: +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)



Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition: 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :





GHS07

· Mention d'avertissement : Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydroxyde de Potassium

· Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P260 P264 Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P270

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de P301+P312

malaise.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas

(suite page 3)



Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition: 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 2)

reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium

- Code(s) d'identification Numéro CE: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8
- · Limites de concentration spécifiques

Skin Corr. 1A; H314:  $C \ge 5$  % Skin Corr. 1B; H314: 2 %  $\le C < 5$  % Skin Irrit. 2; H315: 0.5 %  $\le C < 2$  % Eye Irrit. 2; H319: 0.5 %  $\le C < 2$  %

· SVHC Aucun

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

• 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 4)



Page : 4/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition: 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

# Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 3)

# · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière.

# · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Bien dépoussiérer.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

## CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium (50-100%)

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³

· DNEL

#### CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium

Inhalatoire DNEL Public long-term local effects 1 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Worker long-term local effects 1 mg/m<sup>3</sup>

(suite page 5)



Page : 5/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

# Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 4)

# · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre P2

Protection des mains:



Gants de protection

#### · Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs



**Bottes** 

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · État physique

Solide

· Forme:

Pastilles

(suite page 6)



Page : 6/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 5)

· Couleur: Blanc · Odeur: Inodore

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: 406 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 1.327 °C (CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium)

· Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.
Point éclair : Non applicable.
Température d'auto inflammation: Non applicable.
Température de décomposition: Non déterminé.

· pH >14

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Cinématique:
 Dynamique:
 Non applicable.
 Non applicable.

· Solubilité

· l'eau à 20 °C: 1120 g/l

Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules
 2,044 g/cm³
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Voir point 3.

9.2 Autres informations:

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Non déterminé.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· COV (USA): 0,00 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant
Aérosols néant
Gaz comburants néant
Gaz sous pression néant
Liquides inflammables néant

(suite page 7)



Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

# Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 6)

Matibusa salidas inflammables		
· Matières solides inflammables	néant	
· Substances et mélanges autoréactifs	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
· Substances et mélanges qui dégagent des g	jaz	
inflammables au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les		
Prétaêtre corrosif pour les métaux.		
· Explosibles désensibilisés	néant	

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réactions au contact de l'eau et des acides.

Réactions au contact de métaux divers.

Un contact avec les acides provoque la libération de gaz irritants.

Réagit aux acides en dégageant de la chaleur.

- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz/vapeurs corrosifs

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

# CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium

Oral LD50 333 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

# Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 7)

# · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

# CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium

LC50 96h 80 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 9)



Page: 9/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition: 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 8)

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP6 Toxicité aiguë

**HP8 Corrosif** 

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1813
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **DOT** Potassium hydroxide, solid
- · **ADR** UN1813 HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE
- · IMDG, IATA POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT



· Classe 8 Matières corrosives.

· Label

· ADR



· Classe 8 (C6) Matières corrosives.

(suite page 10)



Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 9)

· Étiquette 8

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Code danger: 80 · No EMS: F-A,S-B

· Segregation groups (SGG18) Alkalis

· Stowage Category A

· Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT

· **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 15 kg

On cargo aircraft only: 50 kg

Hazardous substance: 1000 lbs, 454 kg

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1 kg · Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

g

· Catégorie de transport 2
· Code de restriction en tunnels E

· IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1813 HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE, 8, II

(suite page 11)



Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 10)

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

# · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date de la version précédente: 25.03.2020

· Numéro de la version précédente: 1

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic



Page : 12/12

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 07.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 07.03.2023

# Nom du produit: POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES

(suite de la page 11)

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A

- FR <del>--</del>